



Detention provisoire pour cannabis

Par **Marilyne Rio**, le **08/08/2017** à **15:55**

Mon fils est en détention provisoire en mandat de depot pour 4 mois soit jusqu'au 1er octobre pour avoir garder du cannabis pour dépanner un "excellent" ami. Il peut debuter une formation à partir du 18 septembre. Pensez-vous que le juge tiendra compte de cet élément pour le sortir quelques jours plus tôt. A la maison d'arrêt il travaille, il contacte une psychologue car il ne comprend pas ce qui lui est tombé sur la tete.La justice me semble tellement démesurée dans ses décisions

Merci de répondre à une maman angoissée

Par **youris**, le **08/08/2017** à **16:39**

bonjour,

si votre fils a été placé en détention provisoire, ce doit être plus grave qu'une simple détention de cannabis.

la détention provisoire peut être ordonnée uniquement si la personne est mise en examen pour une infraction punie de plus de 3 ans de prison.

je ne suis pas certain que dans ces conditions, votre fils puisse être remis en liberté avant la date prévue.

il faut poser la question à son avocat.

salutations

Par **jodelariege**, le **08/08/2017** à **16:41**

bonjour ;ok avec Youris

<http://www.cidj.com/usage-et-traffic-de-drogue-les-peines-encourues/controle-par-la-police-avec-du-cannabis-je-risque-quoi>